

	Réunion de présentation du PPG CTC Né amont
COMPTE RENDU DE RÉUNION Date : 31/05/201 Lieu : Côteaux du Blanzacais – Salle des fêtes	
Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du PPG • Discussion sur les aspects règlementaires 	

Prénom NOM	Structure/rôle	Présents	Excusés
Laurent Paulhac	Directeur SBVNé	X	
Benoît BEBIEN	Technicien rivière SBVNé	X	
Mélina CALVY	Animatrice SBVNé	X	
Emanuel ARNAULT	Vice-président SBVNé 4B	X	
M. Bonneau Pierre	Elu commune de Coteaux du Blanzacais, vice-Président SBVNé	X	
Mme BELLY Michèle	Adjoint au maire, commune de Poullignac, Vice-président SBVNé	X	
Christian PAQUEREAU	Adjointe au maire commune de Coteaux du Blanzacais, élue du SBVNé.	X	
Christian BOULETTE	Président association Moulins de Charente (ASMC), propriétaire du moulin des Camps	X	
Claude PAQUEREAU	Adjoint au maire, commune de Challignac, élu du SBVNé	X	
Jean-Pierre BARBOT	Adjoint au maire commune d'Oriolles	X	
Régis ALLAIN	Adjoint au maire, commune de Val des Vignes, Vice-président CdC des 4B Sud Charente, élu du SBVNé.	X	

La réunion est animée par le SBVNé et 11 personnes étaient présentes à la réunion.

Les mesures barrières liées à la situation sanitaire ont été respectées.

L'ensemble des mairies représentant ce territoire ont été invitées à cette réunion au même titre que les EPCI et élus du Syndicat. Par conséquent, ce compte rendu et la présentation sont diffusés à l'ensemble des invités.

Début de réunion 14h30.

➤ Introduction de la réunion

Monsieur PAULHAC, Directeur du SBV Né introduit cette réunion en proposant un tour de table. Il remercie l'ensemble des participants de s'être rendu disponible à cette réunion de présentation et d'échange.

Madame CALVY, animatrice du SBV Né, présente-le déroulé de la réunion ainsi que les données liées à la qualité de l'eau souterraine et superficielle sur le territoire de compétence du SBV Né. Un point spécifique est abordé concernant le cadre règlementaire dans lequel s'intègre le PPG.

Monsieur BÉBIEN, technicien GEMAPI du SBV Né, fait un lien notamment avec le classement Liste 1 et 2 de certains ouvrages sur le territoire du SBV Né. Il présente par la suite les différentes étapes de conception du programme d'action et synthétise les résultats issus de l'état des lieux, du diagnostic et de la définition des enjeux et objectifs du programme.

Monsieur PAULHAC, présente l'ensemble des actions envisagées dans le futur programme d'action.

➤ **Compléments apportés**

- *Plan d'eau*

Concernant cette action, Monsieur PAULHAC, précise qu'avant d'entreprendre tout aménagement sur un plan d'eau, un croisement avec les données de la DDT sera fait (notamment sur la légitimité de ces ouvrages). Une quarantaine de plans d'eau d'irrigation seront mis aux normes par le biais des services de la DDT 16 dans les prochaines années. Ces derniers seront tout de même inscrits dans le PPG.

Pour tous les plans d'eau sur cours d'eau le SBVNé va demander au propriétaire au moins la mise en place d'un bras de contournement. L'AEAG ne financera a priori rien sur ce type d'actions. Il est précisé que les plans d'eau doivent arrêter de se remplir lorsque les arrêtés de manœuvre de vannes sont effectifs.

Au niveau du SAGE, tous ces plans d'eau doivent être aménagés d'un trop plein, d'une pêcherie et d'un moine. Le Syndicat prévoit d'intervenir uniquement sur les aménagements ayant un intérêt général (moine ou bras de contournement) pour la ressource en eau et continuité écologique (mais pas de pêcherie ou bassin de décantation). Une étroite collaboration est mise en œuvre avec les services de l'Etat sur cette thématique.

Concernant l'effacement de plan d'eau : Monsieur PAULHAC explique qu'il y a une importante réticence des propriétaires. Mais en effet l'effacement sera proposé en priorité pour l'ensemble des plans d'eau à mettre en conformité, puis le contournement dans un second temps. Avec la DDT une tournée des propriétaires a déjà été amorcée. Sur certains plans d'eau l'effacement n'est techniquement pas possible.

- *Continuité écologique*

Monsieur PAULHAC précise qu'une liste des ouvrages prioritaire visés par la Liste 2, a été transmise par les services de l'état à la collectivité. Il explique que concernant le Né, l'ensemble des ouvrages cités par la Liste 2 ont été aménagés dans les derniers programmes portés par le SBV Né et qu'afin d'assurer une cohérence avec ces derniers, cette action sera reconduite sur les autres ouvrages (sur l'amont et autre affluents) dans le futur programme (sur des ouvrages classés en liste 2 ou hors liste).

Aucune aide de l'AEAG n'est à prévoir sur les aménagements en Liste 1. Il rappelle également que le SBV Né ne peut plus demander d'aide aux privés quel que soit le type d'aménagement (depuis la prise en compte de la GEMAPI par le SBVNé). Si ces aménagements sont laissés à la charge des propriétaires la mise en continuité de ces cours d'eau prendra énormément de temps. Monsieur BÉBIEN précise que d'un point de vue technique, il y a une cohérence à avoir entre chacune de nos actions. En effet, si d'autres aménagements sont réalisés sur ce type de cours d'eau (exemple : frayères à brochet) et que la continuité écologique n'est pas restaurée, l'efficacité de ces actions pourrait être remise en cause sur le long terme.

- *Préservation des zones humides*

Monsieur PAULHAC insiste sur le fait que la stratégie du Syndicat au cours du PPG, consistera à préserver les zones humides fonctionnelles existantes.

Dans le cadre de l'animation N2000 il existe une réglementation sur les zones humides car ce sont des habitats d'intérêt communautaires. Cette réglementation sera clairement mentionnée dans l'écriture du PPG.

D'autres programmes comme celui du CEN peuvent venir compléter les actions portées par le Syndicat (conventionnement, acquisitions foncières...).

➤ **Contenu de la réunion : synthèse des échanges**

Monsieur ALLAIN, représentant de l'association des Moulins de Charente (ASMC) interroge le syndicat concernant les mesures envisagées pour évaluer les effets de chaque action dans le temps.

Monsieur PAULHAC indique que des indicateurs de suivi sont mis en place pour toutes les actions qui seront réalisées dans le cadre du PPG. Par exemple : pour la mise en continuité écologique avec des suivis piscicoles (14 ouvrages sur l'aval du Né) : nous constatons que les poissons peuvent ensuite remonter le cours d'eau et aller se reproduire. De plus, un suivi de la qualité des eaux existe aussi depuis de nombreuses années sur le territoire (avec plus ou moins de recul en fonction des stations de suivi).

Monsieur BARBOT représentant de la CDC des 4B explique qu'une notification dans le PLUI serait intéressante concernant la thématique « zones humides » pour avoir une certaine cohérence entre le PLUI et le PPG. Il explique également que la difficulté est de trouver le juste milieu du « qui fait quoi » entre le SBVNé et les propriétaires privés. Monsieur PAULHAC explique qu'il y a une décision politique de prise pour chaque action au niveau du SBVNé. Il y a aussi besoin d'avoir des subventions de la part des partenaires financiers. Il précise qu'il faut faire attention car les taux d'aides sont provisoires et dépendent des actions et donne quelques exemples :

AEAG : environ 50% pour les postes.

Travaux sur la végétation ... : 50%.

Effacement d'ouvrages, de ponts, ouvrages hydrauliques, ... : 50 jusqu'à 80%.

Zones humides : 80%.

Plans d'eau : 0%.

Il y a également d'autres financeurs potentiels : LEADER (Ouest Charente), Département, Région.

En moyennes nous pouvons espérer 65% de subventions.

Fin de réunion : 16h40

Fait le 03/06/2021

CALVY Mélina - Gestion intégrée du SBV Né

PAULHAC Laurent – Directeur du SBV Né

BÉBIEN Benoît – Technicien de rivière GEMAPI